

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication : 20/05/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-5-12-3

Séance du vendredi 13 mai 2011

COMMANDE PUBLIQUE - RESILIATIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la délibération du 28 novembre 2008 autorisant le Président du Conseil Général à signer le marché,
- VU le marché n°0800548 notifié le 18 décembre 2008, conclu avec la société SQLI de Illkirch (67400), pour un montant minimum annuel de 80 000 € HT et un montant maximum annuel de 320 000 € HT,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la résiliation du marché n°0800548 aux torts du titulaire, notifié le 18 décembre 2008, sans qu'il y ait lieu au versement de quelque indemnité que ce soit, et avec exécution aux frais et risques du titulaire des prestations restant à exécuter ;
- Autorise le Président à signer les documents correspondants.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté